



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-010

28 mai 2020

OBJET : ARRÊTÉ Commande de masques jetables UAMC

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-010 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande décide de passer une commande groupée de masques chirurgicaux jetables pour ses agents et les communes membres qui souhaitent en distribuer à leurs agents et bénéficier de cette commande groupée ;

Article 2 :

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a réglé la facture d'un montant de **3 250 € TTC** quand l'UAMC a livré les masques. Cet achat groupé de masques pour les agents des communes, et les agents de la CDC, sera en partie financé par une participation exceptionnelle des communes qui ont souhaité participer à l'opération : ces dernières recevront un titre de recette émanant de la communauté de communes du montant de leur participation (voir détail en annexe), ~~avant déduction~~ des aides de l'Etat. La part de financement de la CDC est de **377 € TTC**. L'achat lui-même sera imputé au 60632 ;

Article 3 :

La communauté de communes s'engage à ce que les crédits correspondants soient repris au budget 2020 ;

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 29 mai 2020
- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 29 mai 2020
- information à l'ensemble des mairies
- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200528-010ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

